

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant octroi de deux agréments de Centre de validation  
des compétences**

**A.Gt 01-04-2015**

**M.B. 27-04-2015**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française qui prévoit, en ses articles 14, 15 et 16, les conditions d'agrément en tant que Centre de validation des compétences;

Vu le décret du 22 octobre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'avis du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 4 février 2015 ;

Vu l'avis de la Commission consultative et d'agrément du Consortium de validation des compétences du 6 février 2015 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1er.** - Les agréments des Centres de validation des compétences suivants sont octroyés :

- au Centre de Compétence Forem Tourisme, audité pour le métier de Agent d'accueil par l'organisme de contrôle Vinçotte International ;

- à Bruxelles Formation - Centre de validation Coach Bruxelles, audité pour le métier de Coiffeur autonome par l'organisme de contrôle BCCA.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

La durée d'agrément de deux ans ne commence à courir qu'à partir du jour où les trois parties contractantes à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 ont chacune pris une décision d'octroi d'agrément.

**Article 3.** - Il charge la Ministre qui a l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions de l'exécution de la présente décision.

Bruxelles, le 1er avril 2015.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des Femmes et de l'Egalité des chances,

Isabelle SIMONIS